

UNE RENTRÉE FÉMINISTE haute en couleur !

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est toujours d'actualité et suscite toujours autant de discussions. Preuve en est, avec la tenue de nombreux débats à l'Université du Parti, ou encore plus récemment à la Fête de l'Humanité ! Encore et toujours nous avons besoin d'échanger, de construire et de réfléchir ensemble à une société de pleine égalité. Pour mieux comprendre et appréhender les enjeux, il est nécessaire de s'armer pour poursuivre cette bataille.

Ainsi, fin août lors de l'Université du Parti, ce sont deux ateliers qui se sont tenus, réunissant chacun de nombreux et nombreuses camarades. Les sujets abordés auront permis à chacune et chacun de porter un autre regard sur l'égalité femmes/hommes, de saisir toute la transversalité de la question. Le premier débat, *Comment éduquer à l'égalité*, avait pour objectif d'échanger sur l'éducation au sein de la famille, à partir d'une recherche quasi inédite en France sur *Comment les parents féministes éduquent-elles/lils à*

l'égalité ? Une approche permettant de discuter et de réfléchir sur les contradictions pouvant être les nôtres, entre convictions et réalité dans la pratique. Le deuxième

débat, *Les obstacles à l'égalité femmes-hommes, le féminisme comme outil pour changer la société*, avait pour objectif de comprendre en quoi les fondements du patriarcat, du sexisme et de la domination masculine sont si ancrés dans la société, constituant autant d'obstacles pour parvenir à une égalité pleine et entière. Sandra Rigoni, d'ATTAC, est ainsi beaucoup revenu sur le besoin de conscientiser les femmes sur leurs propres droits et l'importance de leurs luttes. Ces questionnements font ainsi écho aux débats en lien avec l'actualité gouvernementale !

Une actualité gouvernementale chargée, qui appelle à une très forte mobilisation des communistes, des progressistes et des féministes ! En effet, la réforme des retraites proposée par le gouvernement s'inscrit dans la droite ligne de ce que le gouvernement de Sarkozy avait concocté et contre lequel les mobilisations avaient été nombreuses. Nous avons alors mis en lumière, avec les féministes, les conséquences d'une telle réforme sur la vie des femmes salariées, tant les inégalités de traitement sont importantes entre les femmes et les hommes. Nous avons élaboré des propositions alternatives qui sont plus que jamais d'actualité

Il nous faut reprendre le flambeau, une nouvelle fois, et exiger du gouvernement Hollande ainsi que de la ministre des Droits des femmes la révision totale de la réforme des retraites !

Et ce n'est pas le projet de loi générale sur l'égalité femmes/hommes, étudié il y a encore peu en première lecture au Sénat, qui fera taire le mécontentement des féministes et des progressistes. Si ce projet apparaît comme une idée intéressante, il n'en reste pas moins insuffisant et insatisfaisant. Question transversale, l'égalité femmes/hommes mérite des lois cohérentes qui ne se contentent pas de déclarations d'intention mais se donnent les moyens d'agir réellement.

Le féminisme est, on le voit, plus que jamais un combat qui est toujours d'actualité !

Céline Mazeau



Féminisme Commu

sur le site du PCF

www.pcf.fr/femmes

commission

Droits des femmes/féminisme

SEPTEMBRE 2013

Activité de la commission nationale

Remarques sur la loi gouvernementale
égalité entre les hommes et les femmes

Page 2

Réforme des retraites
les conséquences pour les femmes

Page 3

Fête de l'Humanité :
les luttes des femmes au cœur
des transformations

Page 8

Le féminisme au cœur
des formations de l'UEC

Communiqué : la maternité des Lilas
doit rester aux Lilas

Page 10

Agenda

Page 13



REMARQUES SUR LA LOI GOUVERNEMENTALE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

l'ANI pèse sur les débats du Sénat

Le Sénat a adopté en première lecture, les 16 et 17 septembre derniers, le projet de loi présenté par la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud Belkacem, pour l'égalité entre les femmes et les hommes. L'Assemblée nationale devrait l'examiner à son tour courant novembre.

Un projet de loi qui a l'ambition affichée de s'attaquer de manière transversale et globale à tous les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes : l'égalité professionnelle, la lutte contre la précarité, les violences et les stéréotypes sexistes, la défense de l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, sociales et professionnelles, avec une parité qui ne s'appliquera plus seulement au champ politique, mais à toute la société : ce projet de loi constitue sans nul doute une étape en faveur de l'égalité, s'appuyant sur un débat parlementaire au Sénat qui a permis d'enrichir le texte.

Les membres de notre groupe, le groupe Communiste, républicain et citoyen, ont contribué à ces avancées et il est très positif de noter que, sous l'impulsion de notre camarade Brigitte Gonthier-Maurin, de nombreuses recommandations de la délégation aux droits des femmes ont été adoptées.

Toutefois, nous nous sommes également heurtés à la sacro-sainte règle de la réduction des dépenses publiques qui, malgré le changement de gouvernement, continue à entraver toute avancée sociale ou économique. Cette loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes fait les frais de ces choix, ce qui montre le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Le manquement le plus préoccupant est celui concernant la précarité des femmes. Il est très significatif, et ô combien réducteur, que le titre relatif à la lutte contre la précarité ne traite finalement que du non-versement de la pension alimentaire. Nous avons pourtant tenté de modifier cet article, mais tous les amendements que j'ai présentés pour faire reculer la flexibilité, la précarité du travail des femmes, ont été rejetés. La réponse de la ministre était invariablement qu'il fallait laisser faire les négociations entre partenaires sociaux. Ainsi, le vent néfaste de l'ANI (Accord national interprofessionnel) sur la sécurisation de l'emploi a soufflé sur les débats, empêchant toute mesure pouvant prendre à bras-le-

corps la question du temps partiel, dont on connaît les conséquences négatives sur les salaires et les retraites, sans parler des conditions de travail. Tant que nous ne nous serons pas attelés à combattre le temps partiel imposé, nous n'arriverons pas à gagner l'égalité professionnelle.

On nous dit qu'il faut laisser du temps au temps, mais au demeurant, je trouve que nous faisons preuve de beaucoup de patience. Combien de lois ont déjà été promulguées sans trouver d'application concrète ? Les actes du gouvernement concernant l'égalité professionnelle doivent être beaucoup plus déterminés et en rupture avec les politiques antérieures.

Concernant les mesures voulant éradiquer les violences faites aux femmes, quelques éléments positifs en matière de prévention et de formation des personnels chargés de traiter le problème. En revanche, la question des moyens a été peu évoquée. Or une politique ambitieuse de lutte contre les violences nécessite des moyens financiers et humains.

Là aussi, il va nous falloir faire preuve de beaucoup de volonté politique pour que les budgets mobilisés soient finalement à la hauteur des ambitions affichées. D'où le dépôt d'une loi cadre que nous avons travaillée avec le CNDP et qui prend en compte toutes les dimensions des violences.

Au final, une loi qui a permis une riche discussion au Sénat, avec des points de convergence forts entre les différentes composantes de la gauche, ce qui est suffisamment rare, hélas, pour mériter d'être noté. Une loi qui a également permis de dépasser les clivages droite/gauche. Mais peu de monde dans l'hémicycle, une participation très féminine, mettant en évidence l'état de la société sur ces questions-là.

Une étape donc de et pour notre combat en faveur de l'égalité, mais qui nécessite une puissante mobilisation pour concrétiser et rendre pérennes les mesures qui s'imposent

Besoin donc de poursuivre et d'amplifier notre travail de conviction dans notre organisation, mais également au sein du Front de gauche, pour que l'engagement que nous portons deviennent celui de toutes et tous.

Laurence Cohen

ÉGALITÉ DES RETRAITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES un enjeu de civilisation !

La question des retraites constitue un véritable enjeu de société et illustre la nature du projet que l'on porte.

Vivre plus longtemps est un progrès de civilisation qui doit permettre de libérer les individus en libérant du temps pour s'adonner à des loisirs, à des activités sociales choisies...

Envisager cette question sous l'angle du vécu des femmes permettrait d'inverser totalement les analyses sur lesquelles s'appuient les réformes successives et donc d'améliorer considérablement la situation de l'ensemble des retraités.

Un envol des inégalités

C'est la cinquième réforme en dix ans, justifiée par le fait qu'il faudrait revenir à un équilibre financier et que l'espérance de vie étant meilleure, il serait normal de travailler plus longtemps.

Missionnée par le Premier ministre, Yannick Moreau a rendu un rapport dans la logique des précédentes réformes et a fait des préconisations qui vont aggraver les conditions de vie des retraités et singulièrement des retraitées.

En effet, au fil des réformes, on a pu constater une amplification des inégalités entre les femmes et les hommes, notamment avec le recul de l'âge de la

retraite ou bien encore l'allongement des cotisations. Si les pistes du rapport Moreau étaient retenues dans le projet de loi du gouvernement, on assisterait à un nouvel envol des inégalités et à l'augmentation de la pauvreté des femmes.

La situation que vivent les femmes à l'âge de la retraite est la conséquence de leurs parcours professionnels.

En France, la retraite moyenne des femmes est de 850 euros tandis que celle des hommes est de 1450 euros. Ainsi, une retraitée sur 3 vit sous le seuil de pauvreté (prise en compte des pensions de droit direct sans les éventuels dispositifs familiaux).

l'emploi des femmes selon les familles professionnelles

	Actifs occupés (en milliers)		Part (en %)	
	Ensemble	dont femmes	Des femmes dans la FaP	De la FaP dans l'emploi des femmes
Les 10 familles professionnelles où les femmes sont les plus nombreuses				
T40 : Agents d'entretien	1 102	794	72,1	6,8
W00 : Enseignants	1 114	723	64,9	6,2
R10 : Vendeurs	893	677	75,8	5,8
P00 : Employés administratifs de la Fonction publique (catégorie C)	807	588	72,9	5,0
L00 : Secrétaires	508	497	97,9	4,2
V00 : Aides-soignants	495	458	92,5	3,9
L20 : Employés administratifs d'entreprise	551	435	78,9	3,7
V10 : Infirmiers, sages-femmes	487	433	88,9	3,7
T21 : Aides à domicile et aides ménagères	438	429	98,0	3,7
V40 : Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	598	400	66,9	3,4
Total des familles professionnelles citées	6 993	5 434	77,7	46,4
Ensemble	25 174	11 707	46,5	100,0
Les 10 familles professionnelles où les femmes sont les plus majoritaires				
T22 : Assistants maternels	400	398	99,4	3,4
T21 : Aides à domicile et aides ménagères	438	429	98,0	3,7
L00 : Secrétaires	508	497	97,9	4,2
L30 : Secrétaires de direction	85	82	96,8	0,7
V00 : Aides-soignants	495	458	92,5	3,9
V10 : Infirmiers, sages-femmes	487	433	88,9	3,7
T10 : Employés de maison	373	328	88,0	2,8
L10 : Employés de la comptabilité	392	337	85,9	2,9
T00 : Coiffeurs, esthéticiens	206	173	84,0	1,5
R00 : Caissiers, employés de libre service	267	220	82,4	1,9
Total des familles professionnelles citées	3 651	3 365	91,9	28,7
Ensemble	25 174	11 707	46,5	100,0

Sources : Insee, enquête Emploi 2006 ; traitement Dares.

Source : INSEE Emploi 2006, traitement DARES

un enjeu de civilisation !

« *Le système de retraite a été conçu il y a 70 ans sur le modèle de l'homme soutien de famille, travaillant à temps plein, sans interruption de carrière : le calcul de la pension a été basé sur une « norme » de carrière entière. Ce modèle n'est donc pas adapté à celle des femmes, ni plus généralement à l'évolution actuelle qui voit se multiplier les périodes d'interruption du fait du chômage et de la précarité croissante de l'emploi.* », Christiane Marty, syndicaliste, militante altermondialiste et féministe (Attac).

Les femmes subissent la double peine : alors qu'elles sont plus diplômées, elles occupent des postes moins qualifiés donc moins rémunérés (le salaire moyen des femmes représente 75 % de celui des hommes). C'est le résultat du rôle social attribué aux femmes, à savoir s'occuper du foyer, de la garde et de l'éducation des enfants, puis de l'accompagnement des anciens (parents et/ou beaux-parents). N'ayant pas de carrière complète, elles touchent des pensions considérablement amputées.

Dans les filières commerce, services à la personne, les salaires sont les plus bas, les possibilités de carrière et d'évolution professionnelle plus réduites que dans les filières à prédominance masculine. Même dans les filières relativement mixtes, la discrimination se manifeste quant aux emplois occupés : « adjointes », « assistantes »... Tant que les emplois occupés par les femmes seront sous-évalués par rapport aux filières occupées par les hommes, la discrimination de genre empêchera toute égalité professionnelle. Il faut savoir que **les femmes sont cantonnées dans 10 familles professionnelles** (voir tableau page 3).

Depuis la reconnaissance du principe de l'égalité de rémunération de 1972 à la loi Roudy sur l'égalité professionnelle de 1983 en passant par la loi Génisson de 2001, sans oublier celle sur l'égalité professionnelle, plusieurs lois ont été votées pour

tenter d'obtenir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, mais il n'y a toujours pas de volonté politique pour les faire appliquer.

De nombreux rapports en attestent, les femmes forment le plus gros contingent de personnes en situation de précarité ou au seuil de la pauvreté.

Travail partiel, salaire partiel, retraite partielle

Le développement accéléré du temps partiel en France, qui explose littéralement depuis ces dernières années, illustre les changements actuels du monde du travail. En 1982, moins de 10% des actifs travaillaient à temps partiel. En 1995, cette proportion atteignait 16%. Et on nous annonce que dorénavant l'essentiel des créations d'emploi se fera sous cette forme. Contraint ou soi-disant choisi, le temps partiel touche principalement les femmes et est le principal responsable de l'accroissement de la pauvreté parmi elles, ainsi que parmi les jeunes.

L'accord national interprofessionnel (ANI), que seuls les parlementaires communistes/Front de gauche ont combattu à l'Assemblée nationale et au Sénat, entérine mobilité contrainte, précarité et temps partiel. Toutes les projections montrent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à subir la décote. Le recul de l'âge, celui auquel s'obtient automatiquement le taux plein, va à nouveau frapper les femmes de plein fouet. Rappelons qu'elles forment déjà la majorité des allocataires du minimum vieillesse et du minimum contributif.

Aujourd'hui, 34 % des femmes ont validé moins de 25 trimestres pour 4 % des hommes, un quart d'entre elles part en retraite à 65 ans. Preuve s'il en était besoin que tout allongement de la durée de cotisations est un coup supplémentaire porté aux femmes.

Autre regard sur la question des retraites

Au fil des réformes, on le voit, c'est la même logique qui prévaut, celle de suivre le diktat de l'ultra libéralisme qui dicte ses lois en France, en Europe et dans le monde. Mais on y voit également le sceau de la domination sexiste et une conception de la société réactionnaire et rétrograde.

Faire partager cette analyse, peser pour obtenir la suppression des discriminations sexistes permet de révolutionner les conditions de vie des femmes et des hommes en période d'activité professionnelle comme de retraite. Aujourd'hui, le modèle de référence, comme je l'ai souligné précédemment en citant Christiane Marty, est « l'homme, soutien

femmes et précarité

- 30% des actives occupent un emploi à temps partiel ; la moyenne de leur temps de travail est de 23 heures par semaine
- 60% des emplois aidés ou en CDD
- 80% des salariés payés en dessous du SMIC
- 57% des emplois du secteur public et sont majoritaires parmi les précaires de la fonction publique

Ces éléments placent les femmes dans une très grande précarité. Plus de la moitié des travailleurs pauvres sont des femmes, 40% ont moins de 30 ans, 20% sont des femmes chef de familles monoparentales.

un enjeu de civilisation !

de famille », mais quelles conséquences tirer aujourd'hui de l'explosion des familles monoparentales, c'est-à-dire, majoritairement, des femmes élevant seules leurs enfants ? Comment ne pas inverser la tendance en réfléchissant à un modèle permettant à égalité de se partager l'éducation des enfants, ce qui conduit à une réduction du temps de travail pour toutes et tous ?

Il est grand temps de reconnaître que les emplois occupés par les femmes sont socialement utiles et d'en tirer toutes les conséquences sur leur rémunération, leur formation, leur qualification, leur promotion et leur retraite.

Le projet de société que nous portons n'est pas basé sur plus d'équité mais sur l'égalité, les mots ont un sens qui est perverti par les tenants des pouvoirs économiques et politiques. Il n'est pas anodin de constater que lorsqu'on parle de retraites des femmes, on parle de droits dérivés (dispositifs familiaux avec les pensions de réversion.) Si on se place sur ce terrain-là, on reste sur le modèle patriarcal et les mesures préconisées ne sont que des compensations à la marge.

Les femmes doivent être reconnues en tant que telle et bénéficier des mêmes droits. C'est une

condition indispensable à toute avancée de civilisation et à toute transformation de la société. Il est donc nécessaire non seulement d'avancer des propositions immédiates, mais également de penser une réforme des retraites du point de vue de l'émancipation des femmes, ce qui permettrait un bond en avant sans précédent.

Des propositions immédiates en direction des femmes

Outre les propositions génériques comme :

- abroger les réformes Balladur et Fillon avec suppression des décotes et retour aux dix meilleures années comme référence pour les salariés du secteur privé et aux six derniers mois pour le secteur public ; validation des années d'études dans les trimestres de cotisation
- améliorer la prévention et les conditions de travail afin d'arriver à la retraite en bonne santé
- développer des services publics en direction des personnes âgées afin de leur permettre d'avoir une vie sociale dans la dignité.

Voici quelques propositions concernant plus spécifiquement les femmes :

- bannir la précarité, le temps partiel imposé, exiger l'augmentation des salaires, et l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes : une telle mesure apporterait un solde positif de 5 milliards d'euros dès 2015 et près de 10 milliards d'euros en 2020 pour la branche retraites (52 milliards toutes branches confondues)
- poser le problème de la titularisation dans la fonction publique
- une retraite par répartition avec une indexation des pensions sur les salaires, et non sur les prix, aucune pension n'étant inférieure au SMIC
- prise en compte de la pénibilité du travail et de l'entrée précoce au travail (avant 18 ans) par un départ anticipé en retraite.

Plus largement et à plus long terme, une réforme juste doit s'appuyer sur la sécurisation de l'emploi et de la formation, de la naissance à la mort. Dans cette logique, il faut penser séquences de vie : emploi salarié, non travail avec sécurisation des parcours professionnels, validation des périodes d'études, de formation (allocation d'autonomie et de formation de la jeunesse). Bien entendu, tout ceci en permettant à chacune et chacun de pouvoir arrêter son activité professionnelle à partir de 60 ans avec une pension à taux plein correspondant à une période de 18 à 60 ans.

évolution du taux de chômage selon le sexe source INSEE

	Hommes en %	Femmes en %	Écart
1990	6,2	10,1	3,9
1995	8,7	12,0	3,3
2000	6,7	9,7	3,0
2001	6,5	9,0	2,5
2002	7,2	8,9	1,7
2003	7,9	9,7	1,8
2004	8,1	9,8	1,7
2005	8,0	10,2	2,2
2006	7,9	8,9	1,0
2007	6,9	8,1	1,2
2008	7,1	8,4	1,3
2009	9,5	9,6	0,1
2010	8,6	10,0	1,4
2011	8,8	9,7	0,9



un enjeu de civilisation !

Bernard Friot, sociologue et économiste français, dans la brochure de la Fondation Gabriel Péri *Et si les femmes révolutionnaient le travail ?* propose : « Il faut proclamer un droit universel à la qualification de la personne, c'est-à-dire à la reconnaissance de sa contribution à la définition, à la mesure, à la production et à la répartition de la valeur économique ».

Et comme je l'ai montré tout au long de mon exposé, il faut avancer parallèlement des propositions pour combattre les inégalités entre les femmes et les hommes en amont afin de parvenir à l'égalité professionnelle :

- imposer des sanctions financières aux entreprises contrevenantes pour non respect de l'égalité salariale femmes/hommes, en leur imposant non pas une obligation de moyens, mais une obligation de résultats
- augmentation de 10% de ces pénalités qui, rappelés-le, s'élèvent aujourd'hui à 1% de la masse salariale, ainsi que la suppression automatique des subventions et des aides publiques

comparaison en % des salaires des femmes et des hommes

- 78% des femmes sont dans les catégories de bas salaires pour 22% des hommes
- 80% des femmes sont dans les catégories à très bas salaires pour 20% des hommes
- **Femmes cadres** : salaire inférieur de 22% à celui des hommes
- **Professions intermédiaires** : salaire inférieur de 12%,
- **Ouvrières** : salaire inférieur de 16%
- **Employées** : salaire inférieur de 13%

- revaloriser les salaires des métiers féminisés avec prise en compte de leur pénibilité, favoriser la mixité des métiers à tous les niveaux
- supprimer toutes pénalités dans le déroulement de carrière et le calcul des retraites, les congés de maternité n'étant plus considérés comme des moments de « rupture » dans le parcours professionnel, de même que les périodes consacrées à élever les enfants
- créer, dans chaque entreprise, une commission avec obligation de résultat, chargée de contrôler l'égalité véritable des femmes face à l'embauche, aux salaires, à la promotion, au temps de travail et à la formation. Mise en place d'un corps d'inspecteurs pour le suivi de la mise en œuvre de l'égalité.

Toutes ces mesures appellent à mobiliser d'autres financements que ceux mis en œuvre aujourd'hui, mais ce n'est pas l'objet du présent article.

Ce que la gauche a su faire il y a 30 ans en instaurant le droit à la retraite à 60 ans doit pouvoir être amplifié et amélioré à l'aune des progrès scientifiques et technologiques d'aujourd'hui.

La dégradation ou l'amélioration des conditions de travail et de retraite de chacune et de chacun dépend de choix politiques et par conséquent de l'ampleur de l'intervention populaire que nous contribuerons à initier pour modifier les rapports de force.

Laurence Cohen



POINT PRINCIPAL DE CETTE RÉFORME

les majorations retraites fiscalisées

La majoration de 10 % des pensions/retraites attribuée aux parents hommes et femmes ayant eu trois enfants et plus, dont les $\frac{3}{4}$ quarts sont financés par la CAF aux caisses de retraite, est calculée sur la base du montant du salaire (brut) et jusque-là fiscalement exonérée. Elle bénéficie à 1 302,5 million de personnes (source INSEE 2009) alors que le total des familles ayant de 1 à 3 enfants et plus s'élève à 7 918,9 millions.

Rappelons que plus la famille est nombreuse et plus les femmes sont contraintes de ralentir ou d'abandonner leur activité professionnelle. Niveau des salaires, déroulements de carrière chaotiques, interruption d'activité professionnelle, temps partiel font qu'en réalité, la majoration des 10 % de la pension bénéficie plus aux hommes qu'aux femmes, renforçant les inégalités des niveaux de pension retraite. Pourtant ce sont les femmes qui sacrifient leur carrière professionnelle au profit du développement de la famille.

Le point principal de la réforme du gouvernement Ayrault est d'intégrer les sommes perçues au titre de la majoration des 10 % des retraités bénéficiaires ayant eu 3 enfants et plus dans leurs déclarations fiscales. Qui sera touché par la réforme ? Les bénéficiaires, y compris les petites pensions.

À partir de 2017, la réforme prévoit, au nom de l'égalité hommes/femmes, d'attribuer cette majoration de 10 % des pensions retraite uniquement aux femmes et ce dès le premier enfant. Un pas en avant pour les femmes, mais quel seront

l'angle d'attribution et le montant ? Rappelons que cette réforme va être mise en place avec une enveloppe budgétaire constante, sans un centime d'euros de plus, alors que la majoration des 10 % soumise à l'impôt rapportera dès 2014, 1,2 milliards d'euros.

Le montant de cette majoration attribuée aux familles était, jusque-là, entièrement financée par la Caisse d'allocation familiale, elle-même financée par les cotisations patronales. Que va-t-il advenir du budget de la CAF, puisque le gouvernement envisage, dès la discussion sur le financement de la protection sociale, de la réformer et de supprimer les cotisations patronales de la branche famille en soumettant à l'impôt les allocations familiales. Seules, paraît-il, les familles les plus aisées seraient touchées, mais quel sera le niveau de richesse retenu ?

Au regard de toutes ces données, c'est au final le patronat qui sera encore gagnant.

La gauche doit se ressaisir, il lui faut axer ses choix sur le droit de la personne et la redistribution de l'ensemble des richesses produites. Cette réforme, dont l'effort sera supporté à hauteur de 8,8 milliards par les salariés, 3,7 milliards par les retraités et 3,2 milliards par les entreprises en fonction du financement de la branche famille, est contraire à la justice sociale. Ne soyons pas dupes, cette réforme n'affiche ni réelle ambition pour l'égalité professionnelle femmes/hommes, ni justice sociale puisqu'elle met à plus forte contribution les salarié-e-s.

Élisabeth Ackermann



FÊTE DE L'HUMANITÉ

Luttes des femmes au cœur des transformations et révolutions

un débat qui a rassemblé plus de 250 personnes dans le stand national des communistes animé par Laurence Cohen PCF, Delphine Beauvois PG, Marie-Pierre Toubhans GU, il fut par l'apport de nombreux témoignages un grand révélateur de la diversité des luttes menées par des femmes pour leurs droits

Laurence, Delphine et Marie-Pierre ont pour leur part rappelé que le féminisme est indissociable de la lutte des classes tant les défis à relever sont de nature patriarcale et capitaliste. Un seul moyen affirmeront-elles, construire des convergences, partager des propositions, des projets. Ouvrir des espaces de luttes en articulation avec les militantes féministes, syndicales et politiques. L'heure est au partage, au rassemblement et à l'innovation à l'image de premières expériences comme la *Marche des femmes contre l'austérité*.

Martine Billard, coprésidente du Parti de gauche, rappelle que les femmes sont au cœur des débats, chaque mesure gouvernementale, comme la réforme des retraites ou encore l'ANI, produit des inégalités entre les femmes et les hommes. Partout, dans tous les pays, les femmes sont les premières cibles des politiques d'austérité. Mais elles sont aussi le cœur des luttes subversives, les exemples ne manquent pas, les Tunisiennes dont elle salue la présence parmi nous, les Égyptiennes, les Espagnoles, les Grecques et bien d'autres sont aujourd'hui à la pointe des luttes parce que les femmes sont le moteur de tout progrès social.

Marie-George Buffet, députée, déclare sur le ton de l'humour : « Je ne suis pas un homme politique », pour réaffirmer qu'il faut briser tous les tabous. Il faut aussi lutter pour être visible parce qu'il y a besoin de féminiser tous les compartiments de la société, il y a besoin de rendre toujours plus visible la lutte des femmes. Les luttes féministes pourront avancer aussi avec la mobilisation des partis de gauche. Chaque loi arrachée pour faire avancer l'égalité, éradiquer les violences a non seulement besoin que des femmes dans leur diversité combattent ensemble, mais aussi besoin de femmes parlementaires à leurs côtés pour faire entendre leur paroles à l'Assemblée ou au Sénat et batailler pour changer les lois.

Ana Azaria, présidente de *Femmes égalité*, prend l'exemple des Fralib (femmes salariées licenciées), des femmes des centres commerciaux de La Part-Dieu à Lyon, des femmes sans-papiers, pour témoigner de leur détermination, de leurs luttes contre les licenciements, la généralisation de la flexibilité, le travail au noir où la majorité des salariées sont des femmes sans-papiers. Certaines poursuivent leurs luttes, comme les Fralib, contre les licenciements, d'autres gagnent comme les salariées de La Part-Dieu, les femmes sans-papiers dont le nettoyage de chaque chambre était rémunéré 1,80 euros et qui seront désormais embauchées par le complexe de l'hôtellerie avec un salaire au SMIC. Autant de raisons d'agir ensemble.

Sonia Jebali et Monia Dridi, syndicalistes et fondatrices du syndicat UGTT chez Latelec (entreprise française numéro un mondial pour la production d'équipements aéronautiques à destination d'Airbus et Dassault, basée en Tunisie) nous racontent les combats qu'elles mènent depuis 2011. Portée par la révolution tunisienne, elles font grève et obtiennent l'encadrement des heures supplémentaires, 30 % d'augmentation de salaire, le rattrapage des congés payés. Mais fin 2012 tout bascule, l'investisseur français se retire de cette entreprise et ainsi commencent les violences, les mises à pied, les menaces et le harcèlement contre les ouvrières et particulièrement les syndicalistes. Elles sont devenues trop gênantes et la répression anti-syndicale se radicalise, elles sont licenciées, une dizaine aujourd'hui à être licenciées. Elles se battent, elles veulent retrouver leur emploi. Pendant ce temps, l'investisseur français explore et cherche où l'exploitation est la plus payante dans le monde.

« Quand on travaille en baissant la tête, tout va bien, si on la relève, ils nous dégagent » diront-elles. Mais il n'en est pas question, d'où leur présence en France pour créer des solidarités de luttes.



débat Fête de l'Humanité

Marie-Laure Brival, ANCIC, arrange la foule : « Je suis ici pour exprimer ma colère et vous appeler à manifester aux côtés des personnels et des usagers pour le maintien de la maternité des Lilas », explose-t-elle !

En effet, le 3 juin 2013, a été prise la décision d'arrêter définitivement le processus de reconstruction aux Lilas de la Maternité des Lilas, pourtant validé en septembre 2012, le « coup de théâtre de trop » pour le personnel et les usagers. Cette décision était accompagnée d'une solution alternative annoncée pour le 30 juillet 2013 : la délocalisation de la Maternité des Lilas au Centre hospitalier intercommunal (CHI) de Montreuil.

Ainsi, courant 2007, l'ensemble des autorités reconnaissent la vétusté des locaux et leur inadéquation quant à l'activité réalisée au regard des normes sur la périnatalité. Ces derniers datent en effet de 1964. Tous s'accordent sur l'impossibilité d'extension sur le site actuel, soit l'impossibilité d'augmenter l'activité plafonnée à 1700 naissances et, à terme, de perdurer financièrement en raison des effets de la Tarification à l'activité (T2a). L'association *Naissance* s'est alors engagée dans un projet de reconstruction du bâtiment afin d'offrir aux patientes, à leurs familles et aux personnels des conditions de travail et d'accueil décentes, tout en préservant le projet médical de l'établissement qui fait sa réputation.

Après deux années de tractations, de débats, d'échanges et de discussions avec les autorités compétentes, TOUTES valident le projet initial de reconstruction de la maternité qui obtiendra en décembre 2009 l'agrément de Madame Bachelot-Narquin, alors ministre de la Santé, dans le cadre du plan Hôpital 2012.

Où sont les promesses ? Le gouvernement Ayrault poursuit les politiques de casse de la santé, ils osent fermer, regrouper, fusionner pour soi disant réduire les dépenses publiques et créer les conditions de la privatisation de la Santé. Toutes ces restructurations remettent en

cause l'accès aux soins, aux naissances heureuses, aux droits des femmes d'avoir le choix de leur maternité. Il est impératif de conserver l'autonomie et l'identité même de la Maternité des Lilas. Il est urgent d'imposer le projet médical et sa reconstruction aux Lilas, initialement retenu pour le développement de la maternité.

Marie-Laure Brival lance un vibrant appel à la salle, pour dire : « Non à l'installation de la Maternité des Lilas dans des locaux désaffectés que les équipes de la maternité du CHI de Montreuil ont, à juste titre, quitté pour s'installer dans un bâtiment neuf. Battons-nous pour une santé publique de qualité et de proximité ».

Puis les témoignages de la salle viendront conforter l'idée que les femmes se mobilisent partout et sur tout.

Mimouna, de l'association *Africa* à La Courneuve, a rappelé combien il était difficile pour les femmes immigrées d'obtenir des papiers en leur nom propre, elles sont dans la plupart des cas dépendantes des papiers délivrés au conjoint ou au mari. Il faut cesser ces pratiques, les femmes issues de l'immigration doivent avoir leurs propres papiers, ce qui leur permettrait d'accéder à leur propre autonomie.

Il est impossible de rendre compte ici de la richesse de toutes les interventions tant cette rencontre fut un grand moment dynamique et porteur d'espoir pour les luttes des femmes bien présentes et bien déterminées à aller au bout.

À noter que l'assistance était mixte, que les prises de paroles des femmes ont été très nombreuses et détaillées, révélant que pour une fois les femmes ne se censuraient pas et se sentaient très à l'aise dans ce débat.

À noter encore la cohésion des féministes du Front de gauche qui parlaient à l'unisson, fortes de leurs expériences communes et notamment de la tenue de la *Marche des femmes contre l'austérité*.

Élisabeth Ackermann



LES LUTTES FÉMINISTES au cœur de la formation de l'UEC

Comme chaque année, l'Union des étudiants communistes organise son stage de rentrée destiné à former les nouveaux adhérents.

Les formations théoriques et pratiques sont très importantes dans un mouvement comme le nôtre. Elles permettent aux étudiant-e-s communistes de se former, d'approfondir leurs connaissances, d'acquérir des argumentaires sur les réformes mises en place... mais aussi en une semaine d'échanger leurs expériences selon que l'on soit à Lille, à Lyon ou à Marseille. Pour permettre une formation de qualité, des intervenant-e-s extérieur-e-s viennent discuter avec les stagiaires sur des thématiques précises, comme l'a fait Laurence Cohen sur le thème de la place des femmes dans la société.

À l'heure où les réformes du gouvernement socialiste organisent la casse de l'enseignement supérieur, de l'emploi et des acquis sociaux, la question des discriminations sexistes peut paraître secondaire, pourtant l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur de la lutte contre la précarité. Et c'est aussi pourquoi la lutte pour l'égalité femmes/hommes est au cœur des batailles de l'UEC. En effet, fonctionnements et comportements discriminants envers les femmes sont monnaie courante dans tous les aspects de notre société et l'enseignement supérieur ne fait pas exception. À l'université, les femmes sont largement majoritaires en Sciences humaines alors que

les hommes se concentrent sur les sciences dites dures, et ce sont les préjugés sexistes qui orientent femmes et hommes vers des filières dites définies.

À la fin des études, lorsque l'on entre sur le « marché du travail », les femmes doivent alors affronter un parcours du combattant pour acquérir leur autonomie financière. Elles forment en effet la majorité des travailleurs précaires : discrimination à l'embauche, difficultés de promotion, temps partiel imposé. De plus, on constate qu'à diplôme égal et poste égal, les femmes gagnent en moyenne 27% de moins que les hommes. Ces inégalités, entretenues tout au long de d'une formation puis d'une carrière, renforcées par une politique de destruction des services publics : planning familial, crèches... creusent à l'âge de la retraite la différence de niveau de vie entre les deux sexes. En effet, les femmes ont en moyenne une retraite inférieure de 33% à celle des hommes.

Alors, oui, aujourd'hui il est encore indispensable d'être féministe afin de combattre ce sexisme qui transparait dans toute notre société, et c'est pourquoi les étudiants communistes vous donnent rendez-vous dans toutes les universités de France, la semaine du 8 mars, afin de participer à la *Semaine du féminisme*, pour discuter, débattre et faire avancer les mentalités.

Morgane Fovelle

Union des étudiant-e-s communistes

COMMUNIQUÉ

la Maternité des Lilas doit rester au Lilas

Suite aux nombreuses actions des personnels de santé, des usagers, des militantes féministes, des élu-e-s contre la restructuration de la Maternité des Lilas, l'engagement avait été pris en septembre 2012 de sa reconstruction aux Lilas sur un terrain réservé à l'accueil de ses nouveaux locaux. Or, en juin 2013 cette décision a été remise en cause ! Que s'est-il passé ?

La loi HPST, élaborée par R. Bachelot, a précipité notre système de santé dans une course à la rentabilité financière, les conséquences immédiates ont été des fermetures d'établissements hospitaliers et singulièrement de maternités. La maternité des Lilas, lieu hautement symbolique, est victime de cette politique désastreuse. Au mépris du projet médical, du bon accueil des parents, des soins apportés aux nou-

veaux-nés, la décision absurde de déplacer la maternité des Lilas au CHI de Montreuil est inacceptable. Marisol Touraine, ministre de la Santé, ne doit pas poursuivre la politique que les Françaises et les Français ont massivement rejetée.

Les militantes et les militants communistes soutiennent la mobilisation en faveur du maintien de la Maternité des Lilas rénovée comme les pouvoirs publics s'y étaient engagés.

Elles et ils appellent au rassemblement qui aura lieu samedi 21 septembre à 11 heures devant la mairie des Lilas en présence notamment de Marie-George Buffet, députée de Seine-Saint-Denis.

Laurence Cohen

responsable nationale du PCF *Droits des femmes/féminisme*

Sous la direction de Laurence Cohen

Et si les femmes révolutionnaient le travail ?

Auditions de la Fondation Gabriel Péri

MAI-DÉCEMBRE 2012

Un ouvrage qui porte sur les inégalités professionnelles. Il repose sur l'engagement d'un groupe de travail issu de la commission nationale « Droits des femmes/féminisme » et de la Fondation Gabriel Péri.

Les inégalités professionnelles que subissent les femmes sont loin d'être marginales et elles se retrouvent à tous les niveaux de la société, notamment dans la sphère professionnelle et sont particulièrement justifiées par le rôle social qui leur est attribué .

Les différentes auditions nous éclairent sur le mécanisme bien rodé des inégalités femmes/hommes et démontrent du même coup que toutes améliorations des conditions de vie des femmes, dans l'entreprise, dans le foyer, comme dans la sphère publique et politique, sont porteuses de changement pour la société toute entière.

cette brochure est donc une aide précieuse dans les actions que nous avons à décider elle est à votre disposition, n'hésitez pas à en prendre connaissance

eackermann@pcf.fr

CALENDRIER PERPÉTUEL CONSACRÉ AUX FEMMES *Empreintes d'elles*

Françoise Bontoux et ses ami-es ont réalisé un calendrier perpétuel qui comprend 366 portraits dont 354 de femmes et 12 d'hommes. Il se veut une promenade à travers les continents, les âges et la diversité des femmes.

Au fil de leur lecture elles et ils ont découvert des femmes extraordinaires, célèbres ou méconnues. Nombre d'entre elles ont été empêchées d'exercer leur talent parce que nées femmes et qu'elles ont fait fi des codes féminins. Ainsi, de Lucy, notre ancêtre, née en terre d'Afrique à des femmes d'aujourd'hui, elles et ils ont sélectionné celles qui ont fait avancer les droits humains, ont résisté, lutté, fait rêver. Qu'elles soient politiques,

artistes, sportives, scientifiques, Prix Nobel, écrivaines, pionnières, mythes, symboles, résistantes d'hier et d'aujourd'hui, elles témoignent avec 12 hommes féministes de la grande marche du féminisme.

Pour de plus amples renseignements ou pour vous procurer cette petite merveille de témoignages féministes, vous pouvez vous adresser à : empreintesdelles@laposte.fr

Françoise Bontoux, ex-collaboratrice, durant plusieurs années, de la commission *Droits des femmes* » du PCF





AGENDA

26 septembre

Réunion des féministes du Front de gauche

5 octobre

Réunion des secrétaires de section

12 octobre

Assemblée générale du CNDF

23 novembre

Commission nationale *Droits des femmes/féminisme*

Tee-shirts *Égalité*

Il y en a encore.

N'en pas doutons pas, de nombreux rassemblements sont appelés à se dérouler pour riposter à la politique du gouvernement.

Porter le tee-shirt *Égalité* peut être un bon moyen de rendre visible le combat pour l'égalité des femmes et des hommes au sein du mouvement social.

Vous pouvez passer vos commandes auprès d'Élisabeth Ackermann
au 01 40 40 12 27 ou eackermann@pcf.fr

BON DE COMMANDE tee-shirts *Égalité*

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ **tee-shirts - taille small à 10 euros** = _____

_____ **tee-shirts - taille large à 10 euros** = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____